

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2022-26

L'an deux mil vingt-deux

Le neuf juin

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Henri Baillet, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, FREBAULT, PIERRÉ, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CRESPEL, LEGRAIS-BOUCHER

Excusées : Mmes LAURENT et PLISSONNIER

Secrétaire de séance : M. LEGRAIS-BOUCHER

Date de Convocation : 2 juin 2022

OBJET : REVISION DU LOYER DE L'APPARTEMENT 21 RUE DES ECOLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la révision du loyer de l'appartement communal situé 21 rue des Ecoles, avec effet au 1^{er} juillet 2022.

La valeur de l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2021 s'élevait à 130,69 et celle du 1^{er} trimestre 2022 à 133,93, soit une augmentation de 2,48 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'appliquer l'augmentation légale du loyer à l'appartement situé 21 rue des Ecoles, à savoir + 2,48 % à dater du 1^{er} juillet 2022, soit :
 - soit $604 \text{ €} \times 1,0248 = 618,98 \text{ €}$ mensuels.

Ont signé au registre les membres présents
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN



The image shows the official seal of the Municipality of Servas, AIN. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE DE SERVAS' at the top and '(AIN)' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a sun, a star, and a crescent moon. A large, stylized signature in black ink is written over the seal.